
	MODE OPERATOIRE ORDONNANCE MEDICALE / DEMANDE D'EXAMENS			
	Identification MO_PREL_34	Approbateur Pierre BLONSKI	Date d'application 11/10/2024	Version 5

TABLE DES MATIERES

1.	Organisation - Responsabilités	2
1.1.	Demande d'examen.....	2
1.1.1.	Ordonnance médicale (médecin ou sage-femme).....	2
1.1.1.1.	Durée de validité	2
1.1.1.2.	Prescriptions de sage-femmes	2
1.1.2.	Autres demandes d'examens.....	3
1.2.	Recueil des informations concernant le patient	3
1.3.	Comment compléter l'étiquette de traçabilité ?	4
2.	Références	4
3.	Historique	5

	MODE OPERATOIRE ORDONNANCE MEDICALE / DEMANDE D'EXAMENS			
	Identification MO_PREL_34	Approbateur Pierre BLONSKI	Date d'application 11/10/2024	Version 5

1. Organisation - Responsabilités

1.1. Demande d'examen

Toute demande d'examen doit être établie par écrit. La demande d'examen peut être :

- une ordonnance médicale établie par un médecin ("classique" ou téléconsultation).
- une demande établie par un tiers (ex : assureur, entreprise) ou par le patient lui-même.

Cette demande doit comporter les éléments suivants :

- les données administratives du demandeur / prescripteur.
- les données administratives du patient.
- les analyses demandées.
- la date.
- la signature en cas de prescription "classique". Seules les ordonnances de téléconsultation sont acceptées sans signature.

Toute demande d'examen doit être complétée par une étiquette de traçabilité à remplir et à coller (voir chapitre 1.3).

1.1.1. Ordonnance médicale (médecin ou sage-femme)

1.1.1.1. Durée de validité

La validité d'une ordonnance pour le remboursement des analyses par la CNS est :

- 2 mois si aucune autre précision.
- jusqu'à la date précisée par le prescripteur → soit dans la case "Date d'expiration", soit par la mention "A faire le ..." ou "A faire en ...", sans dépasser 6 mois.
- 6 mois pour les ordonnances renouvelables à compter de la date de prescription.

Exemple d'une ordonnance datée du 15/01/2022 avec :


- aucune autre précision → validité jusqu'au 15 mars (limite des 2 mois).
- mention "A faire le 1^{er} juillet 2021" → validité jusqu'au 1^{er} juillet.
- mention "A faire en mai" → validité jusqu'au 31 mai.
- mention "A faire en juillet" → validité jusqu'au 15 juillet (limite des 6 mois).

1.1.1.2. Prescriptions de sage-femmes

Les sage-femmes sont autorisées à prescrire les analyses suivantes uniquement :

→ Chez la femme

- groupe sanguin, Coombs, rhésus.
- HCG hormone béta-chorionique gonadotrope humaine.
- NFS numérotation formule sanguine.
- glycémie.
- bandelettes et sédiment urinaire, analyse bactériologique des urines (ECBU).
- frottis vaginal pour la détection du streptocoque du groupe B.
- DPNI.

	MODE OPERATOIRE ORDONNANCE MEDICALE / DEMANDE D'EXAMENS			
	Identification MO_PREL_34	Approbateur Pierre BLONSKI	Date d'application 11/10/2024	Version 5

- Chez le nouveau-né (moins de 28 jours) :
- bilirubinémie directe et indirecte.
 - groupe sanguin, rhésus, Coombs.
 - CRP.
 - NFS numérotation formule sanguine.
 - frottis pour la recherche d'agents infectieux.

Les autres analyses éventuellement prescrites (ordonnances étrangères) sont à charge des patientes (à encoder sur un dossier séparé).

1.1.2. Autres demandes d'examens

En l'absence d'ordonnance médicale :

- faire compléter et signer le document F_MO_PREL_34_A "Analyses demandées par le patient".
- dans le cadre d'un bilan de Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) demandé par le patient, le document F_MO_PREL_34_C "Bilan MST demandé par le patient" peut être utilisé.

1.2. Recueil des informations concernant le patient

Avant tout prélèvement :

- s'assurer de l'identité du patient et de ses coordonnées en posant des questions "ouvertes".
Exemple : "Quel est votre nom ? Votre prénom ? Votre date de naissance ?".
- vérifier les données administratives et les compléter, si besoin, sur l'ordonnance :
 - nom de naissance, nom marital distinctement précisé.
 - prénom.
 - date de naissance ou le numéro de matricule complet (mentionner quand les patients relèvent d'une caisse autre que la CNS).
 - adresse complète.
 - n° de téléphone portable et/ou fixe.
- s'assurer que toutes les informations sont lisibles.

MODE OPERATOIRE				
ORDONNANCE MEDICALE / DEMANDE D'EXAMENS				
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">KETTERHILL</div>	Approbateur Pierre BLONSKI	Date d'application 11/10/2024	Version 5	Page 4 / 5

1.3. Comment compléter l'étiquette de traçabilité ?

Voir le modèle d'étiquette F_MO_PREL_34_B "Etiquette de traçabilité".

Date: Répétit° N°		KETTERHILL	
Jeûne	OUI NON	Prel sanguin	
DDR:	Sexe: M F	H: :	Qui: :
Rés:	SMSINR STOPSMS PAPIER	Prel Bact	
URGENT	OUI NON	H: :	Qui: :
FAX prescripteur	OUI NON	H réception: :	
Pour quelle heure?		Etiqu: :	Vérif: :
Résultats réseaux/autres	OUI NON	Déplacement domicile :	
COPIE / FAX - Autres médecins (nom/ville)		CNS - HN GRAT	Signature accord patient
		Motif Grat:	RESULTATS RESEAUX AUTRES MEDECINS HN
		HN-NON	
		HN-OUI	


Annotations et instructions :

- Noter la date des dernières règles / Entourer le sexe du patient
- Entourer la notion de jeûne
- Noter la date de prélèvement / n° de répétition
- Noter l'heure de prélèvement / recueil
- Noter 3èmes lettres du nom et 2èmes du prénom du préleveur
- Noter les renseignements cliniques recueillis selon le mode opératoire MO_PREL_36
- Entourer le mode de résultats souhaité :
 - SMSINR → INR transmis par SMS
 - STOPSMS → patient ne souhaite pas recevoir un SMS pour consulter ses résultats sur le serveur de résultats
 - PAPIER → envoi par POST (à éviter si possible)
- Entourer la notion d'urgence
- Entourer la mention souhaitée
- Noter l'heure de rendu de résultats souhaitée en cas d'analyse(s) urgente(s)
- Autre médecin, compléter :
 - nom
 - prénom
 - ville
 - téléphone
 - fax si besoin
- Noter 3èmes lettres de du nom et 2èmes du prénom de la personne qui étiquette l'échantillon
- Entourer la mention souhaitée et compléter le motif de gratuité si besoin
- Entourer la mention si le patient refuse les analyses HN
- Noter le montant des analyses HN accepté par le patient
- Noter 3èmes lettres de du nom et 2èmes du prénom du vérificateur des données saisies dans le SIL
- Signature obligatoire du patient pour consultation des résultats par le collaborateur et/ou copie autre médecin et/ou analyse(s) payante(s)
- Noter l'heure de réception de l'échantillon
- Entourer le(s) motif de la signature

En cas d'ordonnances multiples pour un même patient et pour le même prélèvement, une seule étiquette de traçabilité suffit.

2. Références

- Formulaire F_MO_PREL_34_A "Analyses demandées par le patient".
- Formulaire F_MO_PREL_34_B "Etiquette de traçabilité".
- Formulaire F_MO_PREL_34_C "Bilan MST demandé par le patient".
- Mode opératoire MO_PREL_36 "Renseignements cliniques".

	MODE OPERATOIRE ORDONNANCE MEDICALE / DEMANDE D'EXAMENS			
	Identification MO_PREL_34	Approbateur Pierre BLONSKI	Date d'application 11/10/2024	Version 5

3. Historique

Date de mise à jour	Version	Nature des modifications
18.10.21	1	Première édition.
10.05.22	2	Chapitre 1.1 : ajout de l'ordonnance de téléconsultation. Chapitre 1.1.1 : précisions sur la validité des ordonnances pour le remboursement par la CNS et exemples. Chapitre 1.3 : <ul style="list-style-type: none"> - notion d'heure de réception de l'échantillon. - précisions sur les étapes d'étiquetage et de vérification. - notion de domicile.
30.08.22	3	Ajout des chapitres 1.1.1.1 et 1.1.1.2. Chapitre 1.1.2 : ajout du formulaire F_MO_PREL_34_C. Chapitre 2 : mise à jour.
06.02.24	4	Ajout du chapitre 1.1.1.3 avec création du formulaire F_MO_PREL_34_D "Répétition d'ordonnance à domicile / en institution". Chapitre 1.3 : <ul style="list-style-type: none"> - modalités de rendu de résultats. - ajout de la signature du patient en cas d'analyse(s) HN. Chapitre 2 : mise à jour.
03.10.24	5	Chapitre 1.1.1.2 : ajout de l'analyse DPNI. Suppression du chapitre 1.1.1.3 "Gestion des ordonnances en répétition" ainsi que du formulaire F_MO_PREL_34_D "Répétition d'ordonnance à domicile / en institution" transférés dans le mode opératoire MO_PREL_30. Chapitre 2 : mise à jour.